

Réunion du 9 février 2026

Objet : Adoption d'un Schéma local de résilience du réseau THD

La Chambre régionale des comptes a effectué en 2025, un contrôle de l'activité du Syndicat. À l'issue il publié un rapport où il a prononcé une recommandation liée à la résilience du réseau du Syndicat.

Elle a, tout d'abord, souligné que le Syndicat a d'ores et déjà engagé une démarche d'analyse de son réseau de télécommunications et a identifié plusieurs fragilités et faiblesses structurelles et organisationnelles susceptibles d'affecter la continuité, la sécurité et la performance du service public assuré.

Le Syndicat a notamment mis en évidence :

- des **vulnérabilités techniques** du réseau (points de défaillance unique, dépendance à certains équipements ou prestataires, hétérogénéité des infrastructures) ;
- des **insuffisances organisationnelles et procédurales**, notamment en matière de gestion de crise, de maintenance préventive et de continuité d'activité ;
- un besoin de **formalisation et de hiérarchisation des risques**, afin d'anticiper les incidents majeurs (pannes, cyberattaques, événements climatiques ou accidents sur les infrastructures).

Parallèlement, le Syndicat a identifié un ensemble de **moyens correctifs** visant à renforcer la robustesse et la résilience de son réseau, parmi lesquels :

- la sécurisation et la redondance des infrastructures critiques par le Syndicat et son délégataire, ;
- l'amélioration des dispositifs de surveillance, d'alerte et d'intervention par le délégataire ;
- la clarification ou la définition des responsabilités et des procédures en cas d'incident majeur, notamment après de la préfecture de l'Eure ;

Fort de ce constat le Syndicat et son délégataire ont mis en œuvre des actions correctives pour pallier à ces fragilités.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de structurer ces constats et ces actions au sein d'un schéma de résilience local du réseau de télécommunications, permettant :

- de disposer d'une vision globale et partagée des risques ;
- de définir une stratégie cohérente et priorisée de renforcement de la résilience ;
- d'assurer la continuité du service public et la protection des usagers ;
- de répondre de manière opérationnelle aux observations et recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes.

Il est ainsi proposé au Comité syndical d'engager la définition et la mise en œuvre de ce schéma de résilience, qui constituera un outil de pilotage stratégique et un cadre de référence pour les actions à court, moyen et long terme du Syndicat.

Il est proposé au comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Délibération n°2026 007

Réunion du 9 février 2026

Objet : Adoption d'un Schéma local de résilience du réseau THD

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au Syndicat,

Vu la nécessité d'assurer la continuité, la sécurité et la performance du service public de télécommunications,

Le Comité syndical, réuni le 6 février 2026 en visio conférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'adoption d'un Schéma local de Résilience du Réseau de Télécommunication THD (SLR) ;
- D'autoriser, le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération pour la mise en œuvre de ce Schéma et à présenter au Comité syndical les résultats

Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 14
- Collège Conseil Départemental : 9
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Évreux, le 9 février 2026

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 13/02/2026